

Marseille, le 1<sup>er</sup> Février 1832.

M



Nous avons l'honneur de vous informer que pour donner plus d'extension à nos affaires, nous venons de nous associer avec M<sup>r</sup> Adolphe Pastoret.

Cette disposition n'apporte aucun changement à notre raison de Commerce qui continuera de subsister sous le nom de François Court et C<sup>o</sup>. M<sup>r</sup> Adolphe Pastoret aura la signature sociale.

Nous continuerons à nous occuper de la Droguerie, Epicerie et la Commission en tout genre.

Nous réclavons, M<sup>r</sup>, la continuation de votre confiance que nous nous efforcerons de plus en plus de mériter par notre zèle et notre activité.

Veuillez prendre note de nos signatures pour n'ajouter foi qu'à elles seules.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Signature de M<sup>r</sup> François Court :

Signature de M<sup>r</sup> Adolphe Pastoret :